

LES INSTANCES PARITAIRES DE LA POLITIQUE EMPLOI ET FORMATION AU NIVEAU DES BRANCHES PROFESSIONNELLES, QUI FAIT QUOI ?

NÉGOCIER & RÉGULER

COMMISSION PARITAIRE NATIONALE

Négocier sur les conditions d'emploi et de travail, la formation professionnelle, les garanties sociales au sein de la branche.
Accords de branche

PILOTER & DÉCIDER

COMMISSION PARITAIRE NATIONALE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE - CPNEFP

Étudier et suivre l'évolution de l'emploi au sein de la branche. Analyser les besoins, définir les priorités de la branche en matière de formation professionnelle et de public prioritaire, structurer l'offre et faciliter le développement de compétences.
Piloter les OPMQC.

ACCOMPAGNER & OUTILLER

ORGANISME PARITAIRE COLLECTEUR AGRÉÉ OPCA

Collecter, mutualiser, redistribuer les fonds de la formation professionnelle continue auprès des employeurs en accord avec les priorités de formation professionnelle définies par la branche. Accompagnement et conseil des entreprises et des salariés sur l'emploi et la formation. **Gérer les OPMQC.**

OBSERVATOIRES PROSPECTIFS DES MÉTIERS ET QUALIFICATIONS ET COMPÉTENCES OPMQC

Étudier, analyser les évolutions et les besoins en formation pour nourrir les décisions des partenaires sociaux. Accompagner, informer, orienter les entreprises dans la gestion des ressources humaines et les salariés dans la mise en place de leur projet professionnel.

Source : *diversité des branches professionnelles en matière de politiques d'emploi et de formation* / Auteurs : Alexandra d'Agostino, Maël Dif-Pradalier, Nathalie Quintero / Net.doc n°135 / Mise en ligne : avril 2015 / **À consulter ici.**

Pour en savoir +, rendez-vous à la 4^{ème} Biennale du Céreq, le mercredi 7 octobre 2015 à Paris >> [inscription et informations, cliquez ici](#)